



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La France, qui préside le Conseil de sécurité durant le mois de juin, a organisé une séance d'information semestrielle au titre de la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique » le 5 juin 2020, pour examiner le rapport du Secrétaire général publié sous la cote [S/2020/373](#) et réfléchir à la manière de poursuivre la mise en place de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Conformément à la pratique établie, le représentant de l'Union européenne participe à la séance en qualité d'orateur.

Au nom des quatre pays membres de l'Union européenne, qui sont membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie et la France, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sven **Jürgenson**



Annexe à la lettre datée du 8 juin 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séance d'information présentée au nom de l'Union européenne par Olof Skoog, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de la visioconférence organisée par le Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité en Afrique le 5 juin 2020

L'Union européenne se félicite de ce que le Conseil de sécurité examine la situation au Sahel à un moment particulièrement important pour la région, où le contexte est encore aggravé par la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Dans le cadre de ce débat organisé à un moment très opportun, l'Union européenne souhaite appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les points suivants.

I. Engagement renouvelé de l'Union européenne en faveur de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel, aux côtés du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), fondé sur les priorités les plus urgentes réaffirmées en tant que telles

Outre les éléments figurant dans le rapport du Secrétaire général, l'Union européenne tient à mettre l'accent sur l'importance que revêt l'étroit partenariat qui l'unit aux pays du G5 Sahel, sur son appui à cette région, laquelle constitue l'une de ses priorités stratégiques, ainsi que sur la démarche intégrée qu'elle met en œuvre à l'aide de tous ses moyens d'action externes. Notre engagement est d'autant plus essentiel que les conditions de sécurité et la situation humanitaire se détériorent et que la pandémie de COVID-19 aggrave ce climat. Ce partenariat a été renouvelé récemment lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue le 28 avril entre l'Union européenne et les chefs d'État des pays du G5 Sahel avec la participation de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, et il a été réaffirmé dans la déclaration conjointe adoptée à cette occasion. À la réunion et dans la déclaration, il a été demandé de susciter un nouvel élan collectif, en particulier à la lumière des points suivants :

- La responsabilité qui incombe au premier chef aux pays du G5 Sahel, notamment en termes de sécurité et de gouvernance
- L'engagement pris par ces pays de réinvestir à titre prioritaire dans les domaines considérés comme les plus vulnérables, en s'appuyant notamment sur le Cadre intégré d'action prioritaire adopté par les chefs d'État lors du sommet du G5 Sahel qui a eu lieu le 25 février
- La nécessité d'intégrer la lutte contre la COVID-19 et les répercussions socioéconomiques de cette maladie dans notre manière commune d'envisager la stabilité
- La reconnaissance des actions de soutien que l'Union européenne mène au bénéfice du Sahel, en s'appuyant sur une démarche intégrée
- La création conjointe et effective de la Coalition pour le Sahel et du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel, dans lesquels l'Union européenne jouera un rôle particulier

Afin de consolider ces progrès et de les concrétiser, l'Union européenne a annoncé une allocation supplémentaire de 194 millions d'euros, qui doit appuyer les secteurs de la sécurité, de la justice et du développement et viendra compléter l'aide qui est fournie en continu à la Force conjointe du G5 Sahel. Elle a également renforcé le mandat de la mission militaire de EUTM Mali afin de mieux répondre aux besoins sur le terrain.

Outre ce train de mesures, elle a adopté un plan d'action visant à lutter contre la COVID-19, qui prévoit l'allocation d'une aide spécifique aux cinq pays du Sahel à hauteur de 449 millions d'euros.

Pour être efficace, cet engagement renouvelé et accru de l'Union européenne doit s'inscrire dans une mobilisation plus large. La mise en place du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel et de la Coalition pour le Sahel exige plus de détermination de toute la communauté internationale, en particulier des partenaires qui sont déjà mobilisés au Sahel.

La crise qui sévit au Sahel ayant de multiples causes et son évolution obéissant à divers facteurs, les obstacles ne se limitent pas à la sécurité. Il est nécessaire d'apporter une réponse politique aux problèmes rencontrés en matière de développement et de cohésion sociale. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est plus que jamais l'une des conditions de la stabilité de ce pays et de la région dans son ensemble. Le déploiement dans le nord du Mali de l'armée reconstituée, auquel la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a contribué de manière décisive, est une étape importante mais qui demeure fragile et incomplète. En effet, le retour de l'armée doit s'accompagner du rétablissement de l'autorité de l'État et des services essentiels dans les zones les plus vulnérables, notamment par la poursuite de la décentralisation. En tant que garante de l'Accord d'Alger, l'Union européenne coopère pleinement avec toutes les parties prenantes et continuera dans cette voie, notamment par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord, aux fins de l'application intégrale de celui-ci.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, il importe de souligner l'importance que revêt l'appui fourni par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel, cet appui étant essentiel pour achever la mise en place de la Force. En vertu de l'accord tripartite conclu entre l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies et le G5 Sahel, la MINUSMA doit continuer de renforcer son appui à la Force conjointe en l'étendant à tous ses bataillons, y compris ceux qui sont déployés hors du Mali, ce qui est fondamental pour les rendre pleinement opérationnels. Afin que ces unités soient efficacement déployées et autonomes à long terme, il est également important d'assurer leur approvisionnement sans heurts en biens et services. L'Union européenne réaffirme également qu'elle est déterminée à continuer de coopérer étroitement avec l'Organisation des Nations Unies et la MINUSMA.

Au nombre des nouvelles mesures financées par l'allocation de 194 millions d'euros, dont l'Union européenne a fait l'annonce le 28 avril, figurent notamment :

- La couverture territoriale et la sécurité des forces de défense et de sécurité, en commençant par les régions les plus touchées
- Le renforcement de la capacité des forces de sécurité intérieure et des forces de contrôle aux frontières dans les zones stratégiques
- La lutte contre l'impunité à l'égard du terrorisme et des violations des droits de la personne (système de justice pénale)
- L'appui à la réconciliation et à la cohésion sur le plan local, dans les zones vulnérables

- Le soutien aux activités visant à rapprocher les forces de défense et de sécurité de la population (espaces de dialogue, action civilo-militaire, etc.)
- L'accroissement des moyens donnés aux équipes spéciales d'enquête
- L'amélioration des conditions de vie et de la résilience des populations les plus vulnérables
- L'amélioration de l'accès aux moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire

Il s'agit principalement d'aider au rétablissement et au maintien de l'État et de ses services, dans tous les pays et sur l'ensemble du territoire de chacun, y compris dans les zones les plus vulnérables, selon le continuum sécurité-développement.

Nos missions relatives à la politique de sécurité et de défense commune EUCAP Sahel Mali, EUTM Mali et EUCAP Sahel Niger (soit près de 900 experts déployés) sont alignées sur les priorités les plus urgentes qui ont été définies à l'avance en consultation avec les autorités du G5 Sahel, au titre de deux piliers du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel et du pilier 4 de la Coalition pour le Sahel, et sont présentées en détail ci-après.

• *Pilier 2 : « Renforcement des capacités de sécurité et de défense »*

- Aide directe aux forces nationales de défense et de sécurité et à la Force conjointe du G5 Sahel en matière de formation, de capacités, de déploiement et d'emploi
- Gestion du personnel et augmentation des effectifs
- Coordination de toutes les offres de formation et de matériel aux forces armées nationales et à la Force conjointe du G5 Sahel

• *Pilier 3 : « Aide au rétablissement de l'autorité de l'État », en mettant l'accent sur le renforcement et le redéploiement des services publics, en particulier la police, la gendarmerie et le personnel douanier, et en consolidant le système de justice pénale dans les pays du G5 Sahel*

- Couverture territoriale et présence des forces de sécurité sur l'ensemble du territoire en vue de contrer les groupes armés dans les zones où ils sont établis et mènent leurs opérations, l'objectif étant de permettre la restauration de l'autorité de l'État (infrastructures, déploiement opérationnel des forces de sécurité, etc.), et accroissement des moyens aux acteurs de la sécurité étatique à l'échelon local (police locale ou de proximité)
- Activité de renseignement visant à prévenir les attaques ou à réagir face à elles : structuration de la chaîne du renseignement et du renseignement opérationnel, gestion, intervention (s'agissant en particulier de la coopération entre les services de renseignement) et centralisation des données
- Rétablissement de la justice et du système de justice pénale de sorte à faire répondre de leurs actes les auteurs de crimes dans les zones d'opération et de restaurer la confiance entre les acteurs de la sécurité et les populations civiles. Au-delà de la dimension judiciaire de la lutte contre le terrorisme, il s'agit également de combattre spécifiquement tous les types de trafic (drogues, armes, matières premières, réseaux de contrebande, traite, etc.), la corruption et le blanchiment d'argent.
- Actions de stabilisation visant à consolider les acquis en matière de sécurité par la présence de l'État et de ses services administratifs, renforcement de la

cohésion sociale et réduction des conflits locaux, et aide aux déplacés et aux réfugiés

- *Pilier 4 : « Coopération pour le développement »*
- Lutte contre l'insécurité alimentaire et promotion du développement rural
- Appui à la décentralisation et amélioration des services essentiels
- Aide à l'éducation et à l'emploi des jeunes
- Développement du secteur des énergies durables et lutte contre les changements climatiques
- Promotion du secteur privé et d'une croissance économique durable

II. Appel à la mobilisation des acteurs régionaux et internationaux

À l'instar des pays membres de l'Union européenne, auxquels il est demandé de mettre leurs actions de soutien actuelles et à venir en accord avec ces priorités, les acteurs régionaux et internationaux œuvrant à la sécurité, à la stabilité et au développement du Sahel sont invités à s'associer à ces initiatives qui visent à unir les efforts déployés par la communauté internationale. L'Union européenne se félicite de l'intérêt que plusieurs pays ont d'ores et déjà manifesté à cet égard.

Cette question sera abordée plus précisément lors d'une conférence tenue au niveau ministériel, qui devrait avoir lieu dans les prochains jours par visioconférence.

Pour sa part, l'Union européenne, sans plus attendre, a pris les mesures requises pour assurer le suivi et la conduite des projets en cours et futurs, ainsi que de l'action menée sous sa responsabilité dans le cadre du Partenariat pour la sécurité et la stabilité au Sahel et de la Coalition pour le Sahel, et elle participe déjà pleinement aux travaux de l'Alliance pour le Sahel.

III. Exigence de respect, d'exemplarité et d'application du principe de responsabilité en matière de droits de la personne et de droit international humanitaire

De même que l'Union européenne ajuste son appui en fonction des progrès attendus en matière de gouvernance et de réformes du secteur de la sécurité, elle exerce une vigilance accrue en ce qui concerne le respect des normes internationales relatives aux droits de la personne et au droit international humanitaire dans la région. Cette vigilance s'exerce, en particulier, à l'égard des forces de défense et de sécurité auxquelles il incombe de donner l'exemple, spécialement dans un environnement déstabilisé et permissif. À cet égard, le partenariat entre le G5 Sahel et l'Organisation des Nations Unies (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme), parrainé par l'Union européenne, qui vise à la mise en œuvre du cadre réglementaire relatif au respect des droits de la personne et du droit international humanitaire par la Force conjointe du G5 Sahel, présente un intérêt particulier. Le concours apporté à la mise en place de la composante Police et des brigades de prévôts au sein de la Force conjointe doit étayer les procédures judiciaires et la lutte contre l'impunité.

Il est essentiel de placer la protection des populations civiles au cœur de notre action commune. À cet égard, l'Union européenne et ses États membres veilleront attentivement à la suite qui sera donnée aux enquêtes et aux poursuites relatives aux cas présumés de violations dans cette zone, a fortiori dans le cadre du suivi des projets en cours et de la programmation de futures initiatives. Il importera également de faire

en sorte que les victimes et les témoins de violations reçoivent le soutien et l'aide nécessaires des autorités nationales. L'Union européenne pourra également aider ces dernières à mettre en place des mesures préventives, réactives et visant à une responsabilité effective.
